

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Anne Emery-Torracinta, Roger Deneys, Marie Salima Moyard, Antoine Droin, Bertrand Buchs, Irène Buche, Alain Charbonnier, Philippe Schaller, Lydia Schneider Hausser, Loly Bolay, Dominique Rolle, Pascal Spuhler, André Python, Mauro Poggia, Thierry Cerutti, Emilie Flamand, Christine Serdaly Morgan, François Lefort, Brigitte Schneider-Bidaux, Marie-Thérèse Engelberts, Sophie Forster Carbonnier, Christian Bavarel, Sandro Pistis

Date de dépôt : 14 novembre 2011

Proposition de résolution **Novartis : un cas d'école !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'annonce faite par Novartis d'une suppression prochaine de 2 000 emplois, dont 1 100 en Suisse, ainsi que la fermeture à terme du site de Prangins ;
- sa volonté de délocaliser une partie de sa production, notamment en Chine ;
- les bons résultats et les bénéfices pourtant annoncés par cette entreprise ;
- la nécessité de maintenir en Suisse – et notamment dans l'arc lémanique – des emplois dans le secteur de la production industrielle ;
- la mobilisation des employé-e-s de Novartis ;
- la réaction unanime de la classe politique vaudoise, manifestée notamment par la résolution adoptée le 1^{er} novembre dernier par le Grand Conseil (sur les 132 députés présents, aucun ne s'est opposé et un seul s'est abstenu) ;
- la nécessité de ne pas encourager d'autres entreprises à licencier et délocaliser leur production, faute d'une réaction suffisante de la classe politique suisse dans son ensemble ;

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir les démarches entreprises par le Conseil d'Etat vaudois et le gouvernement de Bâle-Ville ;
- à demander au Conseil fédéral d'intervenir auprès de la direction de Novartis afin de tout mettre en œuvre pour maintenir ces emplois en Suisse ;
- à œuvrer afin de développer à Genève un tissu économique durable et diversifié.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 25 octobre dernier, l'entreprise Novartis annonçait la suppression prochaine de 2 000 emplois, dont 1 100 en Suisse. Ainsi, 760 personnes devraient perdre leur emploi dans la région bâloise et 320 à Prangins (Vaud). De plus, à terme, ce site de production romand devrait être fermé. Les emplois supprimés toucheront également les Etats-Unis et l'Italie... alors que la multinationale bâloise annonce vouloir créer 700 emplois en Chine !

Pour justifier ces licenciements, Novartis invoque un environnement économique difficile, les bouleversements du marché mondial de la santé, une pression croissante sur les prix des médicaments, ainsi que le franc fort. La direction de Novartis estime que « *la politique de baisse des prix imposée par le Conseil fédéral (...) coûte 100 millions de francs par année* » et qu'il faut donc « *réagir dans ces circonstances* »¹. Concernant la fermeture ultérieure du site de Prangins, la multinationale précise s'être appuyée sur un rapport d'audit commandité par l'entreprise. Ainsi, il serait nécessaire « *de prendre des mesures d'anticipation afin de garantir que le groupe poursuive sa mission de découvrir et développer de nouveaux médicaments* »². De fait, il est prévu de déplacer en Allemagne (à Wehr) la production aujourd'hui effectuée par Novartis-Nyon.

Néanmoins, on peut s'étonner des arguments donnés au sujet de Prangins par la direction de Novartis, notamment en ce qui concerne la pression sur les prix des médicaments. En effet, Novartis-Nyon est une unité de production de médicaments OTC, c'est-à-dire vendus sans ordonnance³ : ce n'est pas sur ce type de médicaments que s'opèrent les pressions du Conseil fédéral invoquées précédemment...

De surcroît, comment justifier des suppressions de postes d'une telle ampleur, alors que le groupe vient de publier d'excellents résultats ? En effet, Novartis annonce⁴ :

¹ Michael Pluss, directeur Corporate Affairs Switzerland, cité dans Le Temps du 26/10/11.

² Joseph Jimenez, directeur général de Novartis, cité dans Le Temps du 26/10/11.

³ Comme, par exemple : Voltaren, Fenistil, Vita-Merfen, Pulmex...

⁴ Le Temps du 26/10/11 et Le Courrier du 26/10/11.

- un chiffre d'affaires net de 52,7 milliards de dollars en 2010, dont 608 millions en Suisse ;
- un chiffre d'affaires net de 43,18 milliards de dollars pour les 9 premiers mois de 2011, soit +20% ;
- un chiffre d'affaires net de 14,8 milliards de dollars pour le 3^{ème} trimestre 2011, soit +18% sur un an ;
- un bénéfice net de 2,49 milliards de dollars pour le 3^{ème} trimestre 2011, soit +7% sur un an.

Au vu de ces excellents résultats, on peut donc comprendre que l'entreprise ait un peu de mal à justifier ces licenciements et doive invoquer, par le biais de sa porte-parole, une éventuelle dégradation future : « *Selon toute vraisemblance, le contexte économique va continuer à être défavorable et une détérioration n'est pas à exclure. Des mesures sont donc prises pour faire face à cette pression croissante* » !⁵

Si, dans une telle situation, une entreprise parvient à exploiter ainsi l'effet d'aubaine de la crise, l'effet boomerang sera inévitable. En effet, d'autres entreprises industrielles de l'arc lémanique pourront également trouver des prétextes pour s'en aller. Ce qui renforcera encore la « monoculture tertiaire » caractérisant notre région et la fragilisera.

Dans un tel contexte, il n'est donc pas étonnant que les réactions aient été fortes et très critiques envers la décision de Novartis.

Dès son annonce, on a assisté à une forte mobilisation des employé-e-s de cette entreprise et des syndicats. Parmi les employés et au sein des syndicats, nombreux sont ceux qui doutent de la pertinence du rapport d'audit qui a motivé la décision du groupe de fermer le site de Prangins. Le personnel vaudois de Novartis a donc accueilli favorablement l'annonce par la direction de vouloir donner prochainement des explications et des précisions chiffrées à ce propos. Pour Unia, Novartis devrait également renoncer aux bonus accordés aux cadres ainsi qu'aux dividendes de ses actionnaires.

La mobilisation contre la décision de la direction de Novartis va, d'ailleurs, bien au-delà de celle des employés de l'entreprise. Ainsi, en quelques jours, la pétition lancée par Unia demandant de chercher toutes les alternatives permettant d'éviter ce démantèlement brutal avait déjà récolté des milliers de signatures ! Le 29 octobre dernier, un millier de personnes manifestaient à Bâle. Le 12 novembre, entre 1 000 et 2 500⁶ personnes défilaient à Nyon pour soutenir les revendications des employés de Novartis.

⁵ Christine Elleboode-Zwans, citée dans *Le Courrier* du 26/10/11.

⁶ 1 000 selon la police, 2 500 selon les organisateurs.

Le caractère indécent de tels licenciements au regard des résultats annoncés par Novartis n'est sans doute pas étranger, également, à l'unanimité de la réaction de la classe politique vaudoise à ce propos. Ainsi, le 1^{er} novembre dernier, les parlementaires vaudois ont accepté à l'unanimité (moins une abstention) une résolution soutenant les démarches du Conseil d'Etat et des autorités régionales visant à maintenir le site de production de Novartis de la région yvonnoise, ainsi que les places de travail qui lui sont liées. Les 44 communes du district de Yvonand ont déclaré, quant à elles, être «*profondément choquées de la fermeture du site* » et ont apporté leur soutien aux employés de Novartis.

De son côté, le gouvernement vaudois a affirmé être déterminé à se battre pour les emplois du canton et, avec celui de Bâle-Ville, il a demandé un entretien au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Rajoutons également, si besoin était, qu'il n'est pas si fréquent de voir un conseiller d'Etat libéral participer à une manifestation aux côtés de syndicalistes et d'employés-e-s !

Le 10 novembre, trois Conseillers d'Etat vaudois ont rencontré la direction générale de Novartis à Lausanne. Le 11 novembre, des entretiens sur l'avenir des sites menacés de Novartis ont eu lieu dans un cercle élargi à des représentants du gouvernement bâlois, à Daniel Vasella, président de Novartis, et au conseiller fédéral Johann N. Schneider Ammann⁷.

Il faut dire également, qu'au-delà du caractère choquant de ces licenciements, se pose également la question de la désindustrialisation de la Suisse. Selon Le Courrier⁸, le secteur industriel suisse ne pèse plus, aujourd'hui, qu'un cinquième du produit intérieur brut, soit la moitié moins qu'il y a 30 ans, alors que l'économie suisse se tourne de plus en plus vers les activités financières. Orienter l'économie suisse sur la finance ou les seuls secteurs industriels à haute valeur ajoutée – comme l'horlogerie – n'est pas sans risques pour l'avenir quand on observe les crises financières récentes.

De surcroît – et c'est un phénomène que l'on observe malheureusement à Genève – cela n'est pas sans conséquence en termes d'emplois : comparativement au reste de la Suisse, le taux élevé du chômage dans notre canton s'explique aussi par l'inadéquation entre les compétences des personnes à la recherche d'un emploi et les besoins de l'économie. Une économie orientée essentiellement sur des emplois à haute valeur ajoutée

⁷ Voir : <http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/?lang=fr&msg-id=42188>.

⁸ Editorial de Benito Perez, le 26/10/11.

laisse inévitablement sur le carreau des hommes et des femmes qui viennent grossir le nombre des chômeurs de longue durée...

A ce propos, rappelons que Novartis sous-traite certaines de ces activités à Polyval, une entreprise sociale qui emploie des personnes handicapées. Ainsi, près de 90% de ses collaborateurs travaillent d'une manière ou d'une autre pour Novartis et, sur les 30 employés de Polyval dans la région de Nyon, 12 travaillent dans un atelier intégré directement sur le site de la multinationale⁹.

Il est donc capital de maintenir, dans l'ensemble de l'arc lémanique comme à Genève, des emplois dans le secteur de la production industrielle. C'est pourquoi la troisième invite de cette motion demande au Conseil d'Etat d'œuvrer afin de développer à Genève un tissu économique durable et diversifié.

Tous ces éléments expliquent que les réactions à cette annonce de Novartis aient largement dépassé les deux cantons directement concernés. A titre d'exemple, mentionnons le cas d'un médecin genevois, par ailleurs député au Grand Conseil qui a renoncé à prescrire les médicaments de la marque Novartis-Sandoz à ses patients depuis le 4 novembre dernier !¹⁰

Les questions soulevées par cette annonce de Novartis dépassent donc largement les frontières vaudoises ou bâloises. Dans quel-s secteur-s souhaitons-nous voir notre économie se développer ? Comment faire en sorte de donner du travail à toutes et tous ? Sommes-nous conscients qu'une délocalisation en Chine signifie une production dans des conditions de travail que nous ne pourrions cautionner en Suisse ? Et, plus fondamentalement, pour qui est faite l'économie ?

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, **la décision de Novartis représente un véritable cas d'école qui nous concerne toutes et tous !** C'est pourquoi nous sommes persuadés que vous ferez bon accueil à cette proposition de résolution.

⁹ Voir *Le Courrier* du 27/10/11.

¹⁰ Voir : <http://www.tdg.ch/geneve/actu/degoute-medecin-geneois-boycotte-produits-novartis-2011-11-07>.